

Nouvelle réforme VPH

Parcours de prise en charge

Depuis le **1er décembre 2025**, la nouvelle nomenclature des **VPH** (Véhicules pour Personnes Handicapées) est entrée en vigueur. Elle met en place leur **remboursement intégral** pour l'achat, en imposant un prix limite de vente identique au tarif de remboursement. Elle modifie également leur parcours de prise en charge. Celui-ci diffère selon les catégories de VPH et implique l'intervention d'une plus grande variété de professionnels de santé.

Les différentes catégories de VPH :

FMP : fauteuil roulant non-modulaire manuelle ou à pousser

FMPR : fauteuil roulant non-modulaire à assise rigide manuelle ou à pousser

FRM : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle ou à pousser

FRMC : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle configurable

FRMA : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle actif

FRMP : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle multi-position

FRMV : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle de verticalisation

FRMS : fauteuil roulant modulaire à propulsion manuelle sport

FRE : fauteuil roulant modulaire à propulsion par moteur électrique

FREP : fauteuil roulant modulaire à propulsion par moteur électrique multi-position

FREV : fauteuil roulant modulaire à propulsion par moteur électrique de verticalisation

POU_S : poussette standard

POU_MRE : poussette multiréglable et évolutive

BASE : base roulante modulaire

CYC : cycle modulaire à roues multiples

SCO : scooter modulaire

Qu'est ce qu'un fauteuil roulant non-modulaire ?

C'est un fauteuil roulant avec pas ou peu d'options et pas ou peu de réglages !



Parcours de prise en charge pour l'achat :

FMP - FMPR - POU_S - BASE

Ce qu'il faut :

- **Prescription** : médecin ou ergothérapeute
- **Devis**



FRM - FRMC - FRMA - FRMP - FRMV - FRMS - FRE - FREP - FREV - POU_MRE - CYC - SCO

Parcours de prise en charge pour l'achat en 4 étapes :



Quels professionnels de santé solliciter pour quelles étapes ?

Étapes 1 et 2

FRM

médecin ou ergothérapeute

FRMC, FRMA, FRMP

médecin MPR ou médecin titulaire DU appareillage ou formé à la compensation du handicap ou ergothérapeute

FRMS, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU_MRE, SCO, CYC

équipe pluridisciplinaire

Étape 4

FRM

médecin ou ergothérapeute



FRMC, FRMA, FRMP

médecin MPR ou médecin titulaire DU appareillage ou formé à la compensation du handicap ou ergothérapeute

FRMS, FRMV, FRE, FREP, FREV, POU_MRE, SCO, CYC

médecin MPR ou médecin titulaire DU appareillage ou formé à la compensation du handicap ou ergothérapeute exerçant au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Qu'est ce qu'une équipe pluridisciplinaire ?

Une équipe pluridisciplinaire est composée d'un médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation) et d'un masseur kinésithérapeute ou d'un ergothérapeute !

Vous les retrouverez au sein du CERAH, des MDPH, des CICAT, dans les centres de réadaptation fonctionnelle et dans les services de réadaptation fonctionnelle des hôpitaux.

